

**VILLE DE QUIMPER
CONSEIL MUNICIPAL**

—————
Séance du 14 décembre 2017
Rapporteur :
Monsieur Philippe CALVEZ

N° 40

ACTE RENDU EXECUTOIRE

compte tenu de :
- la publicité (par voie d'affichage), pour une durée de deux mois,
à compter du : 21/12/2017
- la transmission au contrôle de légalité le : 20/12/2017
(accusé de réception du 20/12/2017)

*Acte original consultable au service des assemblées
Hôtel de Ville et d'agglomération
44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

**Avenant à la convention entre la ville de Quimper
et
l'association Cezam Sud-Finistère**

—————

Il est proposé de prolonger jusqu'au 31 décembre 2018, la convention signée entre la ville de Quimper et l'association Cezam Sud-Finistère, pour la mise en œuvre d'un dispositif de soutien à l'accès à la culture des personnes les plus démunies.

La ville de Quimper et l'association Cezam Sud-Finistère ont noué depuis de nombreuses années un partenariat destiné à favoriser l'accès à la culture des personnes les plus démunies par la mise en place d'un dispositif de passeports culturels permettant des réductions tarifaires pour l'achat de billets de spectacles ou de cinéma.

La convention signée à cette fin entre la ville et Cezam Sud-Finistère arrive à expiration le 31 décembre 2017.

Afin de permettre la poursuite de cette action sur l'année 2018, après avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité des suffrages exprimés, d'autoriser monsieur le maire à signer un avenant de prolongation de ce dispositif jusqu'au 31 décembre 2018.